

## Superficies touchées par la récolte

### Faits saillants

- La superficie moyenne annuelle récoltée en territoire public est d'un peu moins de 181 000 hectares (ha), représentant environ 1 % des quelque 27 millions d'ha destinés à l'aménagement forestier;
- Les coupes totales représentent en moyenne 80 % des coupes réalisées annuellement. La coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) est de loin le type de coupe totale le plus fréquent, particulièrement en forêt boréale.

### Objectif d'aménagement durable des forêts (ADF)

- Suivre l'état et la productivité des écosystèmes

### Indicateur

- Superficies touchées par la récolte

### Mise en contexte

Au Québec, la récolte forestière constitue la plus importante des perturbations humaines en milieu forestier, en raison notamment de son étendue. Cependant, il s'agit d'une perturbation temporaire, puisque les superficies touchées sont régénérées soit naturellement, soit par reboisement. L'exploitation minière et la construction de chemins ou de lignes de transport d'énergie sont aussi des perturbations humaines en milieu forestier; elles sont de moindre superficie, mais à caractère permanent.

Les perturbations naturelles ont toujours façonné les écosystèmes forestiers. Les interventions humaines s'ajoutant à l'équation, cette dynamique naturelle peut toutefois être touchée significativement. Par exemple, un déséquilibre peut être créé par la raréfaction des forêts matures et vieilles, davantage ciblées pour la récolte, mais aussi plus touchées par les perturbations naturelles. Le but de l'aménagement forestier doit donc être la recherche d'un équilibre entre la quantité de forêts matures et vieilles nécessaire au maintien de la biodiversité et la quantité de forêts en régénération issue des perturbations.

### La récolte forestière et les grandes familles de coupes

La récolte forestière consiste à abattre des arbres et à les acheminer jusqu'aux scieries, aux usines de pâtes et papiers et aux autres installations de transformation des produits forestiers. Elle se réalise par deux grandes familles de coupes : les coupes totales et les coupes partielles. Ces deux familles comportent plusieurs types de coupe.

#### La récolte forestière par opposition à la déforestation

La déforestation se définit comme une modification permanente de la vocation forestière du territoire.

La coupe forestière suivie d'une régénération naturelle ou artificielle de la forêt n'est pas considérée comme de la déforestation, car la superficie récoltée garde un potentiel de reconstitution de la forêt. En effet, les changements du couvert forestier à la suite de la récolte ont un caractère temporaire. La vocation forestière du territoire est toujours préservée.

Le choix de la famille de coupe et du type de coupe dépend de la stratégie prévue au plan d'aménagement forestier intégré, mais aussi des caractéristiques biophysiques de chaque peuplement forestier. La stratégie d'aménagement détermine le ratio de coupes partielles par rapport aux coupes totales, notamment en fonction de critères écosystémiques et budgétaires. Tous les peuplements ne sont pas propices à tous les types de coupe, d'où l'importance d'une bonne connaissance du territoire sous aménagement.

### *La famille des coupes totales*

La famille des coupes totales regroupe les types de coupe dont la totalité ou la presque totalité des arbres de valeur commerciale est récoltée dans un délai relativement court. Ces coupes libèrent l'espace de croissance pour assurer l'établissement ou le développement d'une cohorte de régénération. La coupe est réalisée en une ou plusieurs interventions étalées sur moins de 10 ans et facilite la récolte des essences spécifiées dans la prescription sylvicole sur plus de 80 % de la surface terrière<sup>1</sup>.

L'objectif des coupes totales consiste à renouveler le peuplement en essences désirées, puisque l'établissement de la régénération est une condition fondamentale à l'obtention de la production voulue. Elle crée généralement des peuplements de structure régulière, c'est-à-dire constituée d'un seul étage d'arbres de même classe d'âge et de dimensions semblables.

Les types de coupe totale sont les suivants :

- Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) et coupe avec protection de la haute régénération et des sols : coupe qui vise la récolte de tous les arbres d'essences commerciales dont le diamètre à hauteur de poitrine<sup>2</sup> (DHP) est supérieur à 9 centimètres (cm) – Elle facilite le renouvellement du peuplement par une régénération naturelle déjà en place au moment de la récolte;
- Coupe avec réserve de semenciers : coupe qui vise à conserver de 5 à 30 arbres semenciers à l'hectare, uniformément répartis, qui peuvent être en groupe de quatre ou cinq arbres pour réduire les risques de chablis – C'est une possibilité lorsque la régénération est insuffisante au moment de la coupe;
- Coupe totale sans protection de la régénération : coupe qui vise à récolter tous les arbres, incluant les arbres non marchands – Ce type de coupe est souvent suivi d'une plantation ou d'un ensemencement artificiel pour remettre le site en production;
- Coupe de succession : coupe qui vise à récolter les arbres matures d'essence intolérante à l'ombre qui forment l'étage supérieur d'un peuplement, tout en préservant la régénération en essences désirées présente en sous-étage – Elle vise donc à accélérer la succession naturelle d'un peuplement de structure biétagée;
- Coupe avec protection des petites tiges marchandes : coupe qui consiste à récolter les arbres dont le DHP est supérieur à un diamètre limite de 13, 15 ou 17 cm, tout en protégeant le plus grand nombre possible de tiges résineuses dont le DHP est inférieur à ce dernier – Ce type de coupe aide à atténuer l'effet visuel de la récolte, par rapport à la CPRS.

---

<sup>1</sup> Superficie, mesurée à hauteur de poitrine, de la section transversale du tronc d'un arbre ou somme de la superficie de la section transversale des troncs d'arbres d'un peuplement

<sup>2</sup> Diamètre de l'arbre pris à 1,3 mètre de hauteur à partir de la plus haute racine

### *La famille des coupes partielles*

La famille des coupes partielles regroupe les types de coupe qui consistent à prélever un peuplement sur moins de 50 % de sa surface terrière à chaque passage et qui assurent en tout temps le maintien d'un couvert forestier d'essences commerciales d'une hauteur égale ou supérieure à 7 mètres.

Les types de coupe partielle possibles sont les suivantes :

- Coupe progressive régulière : coupe qui consiste à récolter le peuplement selon une série de coupes partielles étalées sur une courte période de temps, soit 1/5 de la révolution<sup>3</sup> ou moins, dans le but d'établir une cohorte de régénération sous un couvert protecteur d'arbres semenciers – Elle se termine par une coupe finale générant une structure régulière susceptible d'offrir les conditions de pleine lumière au nouveau peuplement;
- Coupe progressive irrégulière : coupe qui vise à la fois à récolter, à régénérer, à éduquer et à améliorer le peuplement par une série de coupes partielles étalées sur plus du 1/5 de la révolution – La coupe progressive irrégulière crée un peuplement de structure irrégulière, c'est-à-dire constitué de plus d'un étage d'arbres de classes d'âge et de dimensions variées;
- Éclaircie jardinatoire : coupe qui vise à convertir graduellement la structure régulière ou irrégulière d'un peuplement en une structure jardinée;
- Coupe de jardinage : coupe qui vise à aménager un peuplement pour soutenir une production relativement constante à intervalles réguliers. – À chaque intervention, la coupe de jardinage comprend toutes les fonctions de la sylviculture (récolte, régénération, éducation et amélioration) en équilibrant la structure diamétrale du peuplement.

### Le suivi des superficies touchées par la récolte

L'étude des superficies touchées par la récolte constitue le point de départ de divers suivis visant à documenter l'état et la productivité des écosystèmes, notamment par la confirmation de l'établissement et l'état de la régénération. En vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ci-après le Ministère) exige des détenteurs de droits forestiers consentis<sup>4</sup> qu'ils lui déposent un rapport annuel technique et financier (RATF), qui présente notamment les interventions forestières réalisées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars de l'année suivante. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une analyse et d'une vérification par le Ministère. La transition vers le régime forestier mis en place au 1<sup>er</sup> avril 2013 a nécessité une révision en profondeur des outils de production, d'analyse et de validation des rapports annuels. Des modifications ont été apportées à ces outils informatiques tout au long de la période et se poursuivront au cours de la période subséquente.

---

<sup>3</sup> Durée du cycle de développement d'un peuplement traité en futaie régulière, depuis son origine jusqu'à son âge d'exploitabilité

<sup>4</sup> Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement, acheteurs du Bureau de mise en marché des bois, titulaires de permis de récolte aux fins d'approvisionnement une usine de la transformation de bois et détenteurs d'une entente de délégation de gestion

## Portrait 2013-2018

### Indicateur: superficies touchées par la récolte

Pour la période 2013-2018, la moyenne annuelle de la superficie récoltée est d'un peu moins de 181 000 ha, que ce soit par des coupes totales ou partielles, comparativement à 166 500 ha pour la période précédente (figure 1). La moyenne pour la période représente moins de 1 % des 27,1 millions d'ha destinés à l'aménagement forestier.

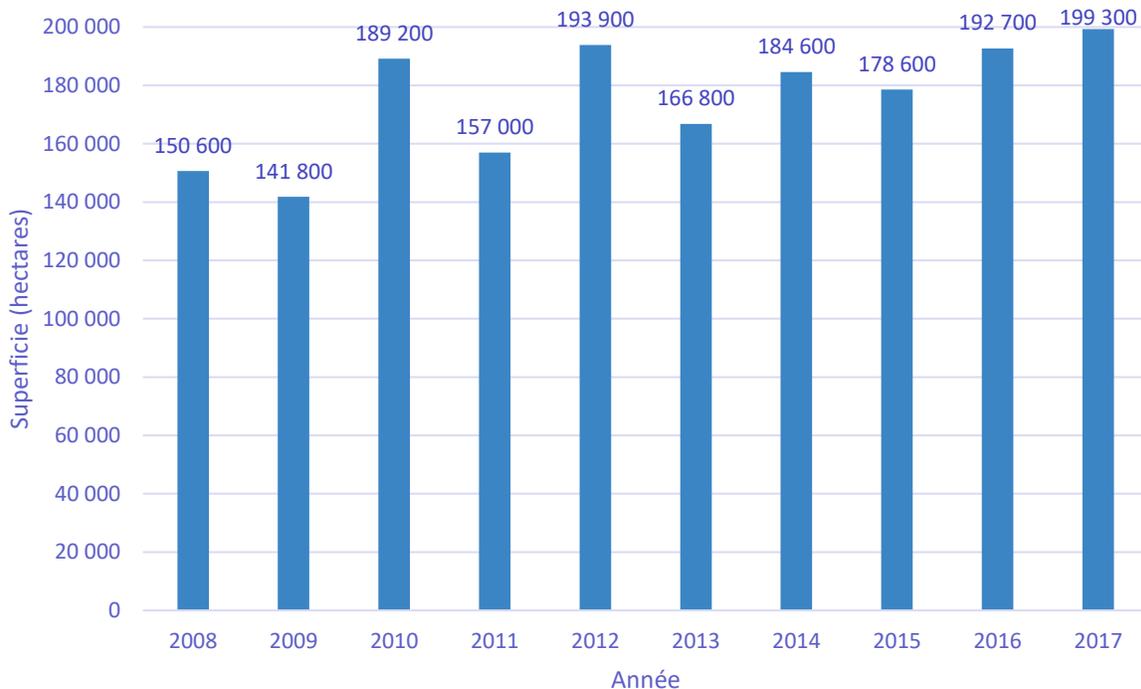


Figure 1 : Superficie forestière récoltée annuellement de 2008 à 2017, en coupes totales ou coupes partielles<sup>5</sup>

La superficie totale récoltée au cours de la période 2013-2018 s'élève à 922 000 ha, comparativement à 832 500 ha au cours de la période 2008-2013. Cette légère hausse s'explique par un contexte économique plus favorable. En effet, il y a eu reprise des investissements dans le domaine de l'industrie forestière, une stabilité dans les emplois ainsi qu'une légère croissance de la consommation de la matière ligneuse dans les différentes usines (de pâtes et papiers et de sciage).

La figure 2 illustre, par région du Québec<sup>6</sup>, la proportion des superficies récoltées en coupes totales et partielles, pour la période 2013-2018. Les coupes totales représentent en moyenne 80 % de l'ensemble des coupes réalisées. Cette proportion est demeurée relativement similaire à celle de la période précédente.

<sup>5</sup> Les superficies forestières récoltées au cours de la période 2013-2018 sont établies à partir des données comptabilisées dans les RATF en date de 2018.

<sup>6</sup> Les régions dont il est question dans cette fiche technique diffèrent légèrement des régions administratives québécoises, puisque leurs frontières suivent les délimitations des unités d'aménagement.

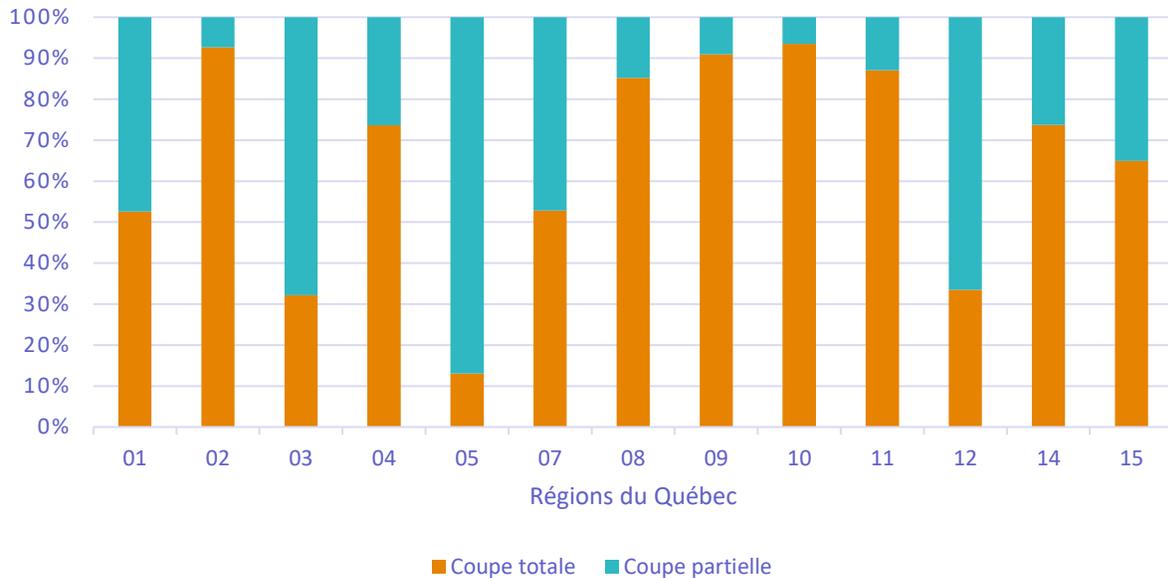


Figure 2 : Proportion des superficies récoltées en coupes totales et en coupes partielles par région, pour la période 2013-2018

Les régions les plus nordiques du Québec sont celles où le moins de coupes partielles sont réalisées. En effet, plus de 90 % des forêts des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02), de la Côte-Nord (09) et du Nord-du-Québec (10) sont traitées en coupes totales. Le paysage forestier de ces régions est façonné naturellement par les épidémies cycliques de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et les feux de forêt d'intensité et d'ampleur variables. Leur stratégie d'aménagement s'inspire de ces dynamiques naturelles, en privilégiant la coupe avec protection de la régénération et des sols.

À l'opposé, les régions du Québec situées plus au sud comme celles de l'Estrie (05), de la Capitale-Nationale (03) et de Chaudière-Appalaches (12) de même que, dans une moindre mesure, celles du Bas-St-Laurent (01) et de l'Outaouais (07) présentent la proportion la plus importante de coupes partielles. Pour ces régions, la dynamique naturelle des peuplements repose plutôt sur des ouvertures périodiques de faibles ou moyennes dimensions, qui caractérisent notamment les peuplements feuillus et qui sont liées aux chablis ou à une mortalité par arbre individuel. Ainsi, leur stratégie d'aménagement s'inspire de cette dynamique naturelle, en privilégiant la famille des coupes partielles.

### Superficies récoltées par types de coupe totale

Pour la période 2013-2018, 720 213 ha ont été traités par coupe totale (tableau 1). La coupe avec protection de la régénération et des sols est le principal type de coupe totale réalisé. Elle représente plus de 91 % des superficies de coupes totales.

Tableau 1 : Répartition des coupes totales selon le type de coupe pour la période 2013-2018

Types de coupe totale	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Coupe avec protection de la régénération et des sols	658 654	91,4
Coupe avec protection des petites tiges marchandes	39 353	5,5
Coupe avec protection de la haute régénération et des sols	11 749	1,6
Coupe avec réserve de semenciers	7 650	1,1
Coupe totale sans protection de la régénération	1 934	0,3
Coupe de succession	873	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>720 213</b>	<b>100</b>

### Superficies récoltées par types de coupe partielle

Pour la période 2013-2018, 184 583 ha ont été traités par coupe partielle (tableau 2). La coupe progressive irrégulière est le principal type de coupe partielle réalisé. Elle représente un peu plus de 70 % des superficies des coupes partielles.

Tableau 2 : Répartition des coupes partielles selon le type de coupe pour la période 2013-2018

Types de coupe partielle	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Coupe progressive irrégulière	129 852	70,4
Coupe progressive régulière	35 330	19,1
Coupe de jardinage	18 909	10,2
Éclaircie jardinatoire	492	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>184 583</b>	<b>100</b>

## Référence

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. 2013. *Le guide sylvicole du Québec, Tome 2 – Les concepts et l'application de la sylviculture*, ouvrage collectif sous la supervision de Catherine Larouche, François Guillemette, Patricia Raymond et Jean-Pierre Saucier, Les Publications du Québec, 744 p.